

Nomination d'un boursier au Collège Royal d'henry IV.

Numéro d'inventaire : 1979.29240

Auteur(s) : Emile Langsdorff

Pierre Paul Royer-Collard

Georges Cuvier

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Commission de l'Instruction publique

Description : Feuille imprimée complétée à la main. Sceau. Papier collant, taches.

Mesures : hauteur : 309 mm ; largeur : 207 mm

Mots-clés : Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Lieux : Paris, Paris

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Collège Royal
de Paris

40
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
De la Séance du lundi 19 juillet 1818.

CUVIER (9.)

LA COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

EN exécution du décret du 10 mai 1808, portant création de bourses, trois quarts de bourses et demi-bourses, à la charge des communes;

Vu l'article 53 du décret du 17 mars 1808, et l'article 3 du décret du 10 mai de la même année;

Vu les articles 5 et 17 du décret du 2 mai 1811;

Vu l'article 7 de l'ordonnance du Roi du 12 mars 1817, portant que les villes continueront à acquitter les bourses dont elles ont été chargées jusqu'à ce jour;

Vu également le résultat du concours qui a été ouvert dans la ville de Paris.

NUMÉRO
D'ORDRE.

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Langdorff (Lud.) né le 18-
Février 1803 à *Semel* département de *Lot et Garonne*
est nommé élève-boursier à trois quarts de Paris
pour la ville de *Saint* au Collège royal de *Neuilly* quatre.

Signé ROYER-COLLARD.

LE COMMISSAIRE CHARGÉ DU SCEAU,



PAR LE PRÉSIDENT:

Le Secrétaire général,
Fourier

